

La Bibliothèque à Cinq Cents

PUBLICATION HEBDOMADAIRE

Revue Littéraire

Contient les plus beaux romans du jour, avec illustrations.

Abonnement, Un An, \$2.50. Six Mois, \$1.25

STRICTEMENT PAYABLE D'AVANCE

VENTE AU NUMÉRO, 5 Centimes

En vente dans tous les dépôts de journaux, tous les jeudis. Pour abonnements et annonces s'adresser à

POIRIER, BESSETTE & Cie,

ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES

516 Rue Craig, Montréal.

MONTREAL, 11 MAI 1893.

L'ENFANT RETROUVE

SIXIÈME SÉRIE DE "LA DAME EN NOIR"

I

LES VISITES

Charlotte Pinguet avait quitté son amie à onze heures et celle-ci était restée dans son petit salon, plongée dans une méditation profonde.

Un peu après deux heures, Louise vint lui annoncer que le maire et deux messieurs qui l'accompagnaient demandaient à lui parler.

—Faites entrer ces messieurs, répondit-elle.

Les trois hommes furent introduits.

—Madame, dit le maire, personne n'est indifférent au malheur qui vous est arrivé.

—Je le sais, monsieur le maire, et je n'ignore pas non plus, tout l'intérêt que, personnellement, vous me témoignez.

—Vous devinez sans doute, madame, que notre visite a pour objet l'enlèvement de votre enfant.

La jeune femme s'inclina et, de la main, invita les visiteurs à s'asseoir.

—Madame, reprit le maire, ces messieurs, qui arrivent de Versailles, m'ont prié de les accompagner, ce que j'ai fait avec empressement.

Désignant ses compagnons, il continua :

—M. Dailly, procureur impérial ; M. de Fradin, juge d'instruction.

—Oh ! messieurs, messieurs ! fit Mme Clavière très émue.

—Madame, dit le procureur impérial, dès hier nous avons appris au parquet, par le rapport de M. le maire l'enlèvement de votre enfant, effectué avec une rare audace. M. le maire vient de compléter ses premiers renseignements et vous n'avez plus rien à nous apprendre concernant le fait en lui-même.

Dès hier, madame, toutes les brigades de gendarmerie des arrondissements de Versailles et de Pontoise ont été averties, mises en campagne ; l'enquête de nos gendarmes a été poussée activement, en voici le résultat :

Tout d'abord, on peut supposer, comme étant exact, que les ravisseurs étaient au nombre de trois : l'homme qui couduisait le coupé dans lequel on a porté l'enfant, la femme qui a été vue aussi dans le coupé et un autre individu.

Ce coupé a pu être vu ailleurs qu'à Vaucresson, mais n'a pas été autrement remarqué. Un grand nombre de personnes ont interrogées, aucune n'a vu la femme et l'enfant. Tous les loueurs de voitures qui existent dans cette partie de l'arrondissement de Versailles et dans les communes du département de la Seine, au nord et à l'ouest de Paris, ont eu à répondre aux questions des gendarmes ; tous ont pu dire où leurs voitures, sorties dans la journée d'hier, étaient allées et à qui elles avaient servi.

Il y a donc tout lieu de croire que le coupé était venu de Paris, qu'il y est retourné et que, par conséquent, l'enfant a été conduit à Paris. Du reste, avant de quitter Versailles, nous avons écrit au procureur impérial du parquet de la Seine pour lui donner connaissance de l'affaire et dès demain des recherches vont être faites à Paris.

—Je vous remercie vivement, messieurs, répondit Mme Clavière, de ce que vous voulez bien faire pour moi et mon enfant ; j'espère que les coupables ne pourront pas se soustraire aux recherches de la justice et que mon fils me sera rendu.

Dès hier j'ai pu faire savoir à mon vieil et excellent ami le docteur Chevriot que de misérables m'ont volé mon enfant, ce matin le docteur a dû voir le préfet de police et le chef de la sûreté et déjà, probablement, on a commencé les recherches.

—C'est bien, approuva le premier magistrat du parquet de Versailles.

—Madame, dit à son tour le juge d'instruction, nous sommes venus à Vaucresson, M. le procureur impérial et moi, pour vous donner, d'abord, l'assurance que nous ne négligerons rien pour vous faire retrouver votre enfant et ensuite afin d'obtenir de vous certains renseignements qui peuvent nous mettre immédiatement sur la trace des auteurs de l'enlèvement.

Le jeune femme vit tout de suite où le magistrat voulait en venir.

—Eh bien, monsieur ? fit-elle.

—Toute chose, madame, tout événement, tout crime a une cause et, naturellement, nous nous sommes demandé dans quel but on vous a enlevé votre enfant.

—Je me le suis demandé aussi, monsieur.

—Et qu'elle a été la réponse à la question que vous vous adressiez vous-même ?

—Je ne l'ai pas trouvée.

—Nous allons donc la chercher ensemble, si vous le voulez bien. Vous devez avoir de nombreux amis, madame, mais auriez-vous pas aussi au moins un ennemi ?

Bien qu'elle eût sur les lèvres le nom de l'ancien serrurier la jeune femme répondit :

—Je ne me connais aucun ennemi, monsieur.

—Alors vous ne pensez pas que l'enlèvement de votre enfant soit un acte de vengeance ?

—Je ne le pense pas.

—Êtes-vous en bonnes relations avec les parents de votre mari défunt ?

—Lorsque M. Clavière m'a épousée, il n'avait plus ni son père, ni sa mère, et j'étais comme lui orpheline.

—Quels sont les autres parents de M. Clavière ?

—Des petits-cousins très éloignés qu'il ne connaissait même pas.

—Après la mort de votre mari, vous n'aviez eu aucune difficulté avec ces petits cousins ?

—Aucune, monsieur ; je n'ai jamais entendu parler d'eux, j'ai même quelque raison de croire qu'ils n'existent plus ; en effet, désireuse de les connaître, je me suis informée et n'ai pu rien savoir les concernant.

—S'il en est ainsi, madame, ce ne peut plus être un membre de la famille de votre mari qui, pour une cause quelconque, aurait eu intérêt à vous prendre votre enfant. Dès lors, et si nous n'admettons pas qu'il y ait là un acte de basse vengeance, il n'y a plus autre chose dans l'enlèvement qu'un but de *chantage*. Soyez convaincue, madame, que les misérables vous connaissent bien et savent quelle somme ils peuvent hardiment vous demander.